

ques. Si vous lisez les journaux de New-York, vous serez au courant d'une autre phase de la même campagne qui a été dirigée dans la république voisine. Entre autres choses, le "Christian Science Monitor" et ses imitateurs aux Etats-Unis et au Canada, ont prétendu que le pape était responsable non seulement des désastres qu'a éprouvés l'armée italienne, mais aussi de la propagande démoralisante qui a causé ce désastre. Ce conte étonnant a été répété en apparence de bonne foi par F. C. Walcott, assistant contrôleur des vivres aux Etats-Unis. Quand il fut convaincu de son erreur, M. Walcott eut le courage de signer et d'autoriser la publication de la rétractation suivante:

ADMINISTRATION DES VIVRES AUX ETATS-UNIS,
WASHINGTON, D.C.

New-York, 29 janvier 1918.

Monsieur Adrian Iselin,
Président du comité des catholiques laïcs,
36 Wall Street, New-York.

Cher monsieur Iselin,

Je désire confirmer ce que j'ai écrit immédiatement à Monsignor Lavelle, le 18 courant, à savoir que je regrette beaucoup une déclaration que j'ai faite récemment dans cette ville lors d'une conférence relative à la conservation des vivres. Ma déclaration attribuait au pape une mesure de responsabilité dans le désastre italien et dans la propagande démoralisante qui l'avait amené. J'ai répété étourdiment et sans y avoir réfléchi au préalable, une rumeur que j'avais entendue, que je n'avais pas vérifiée et qui, je le crois et j'en suis convaincu maintenant, était fausse. J'ai lu depuis la dénégation catégorique du cardinal Gasparri, ministre des affaires étrangères du pape, et la dénégation du cardinal Bourne, à Londres, et j'ai lu aussi la déclaration faite par M. Orlando, le premier ministre d'Italie, à la chambre italienne des députés, qui s'est exprimé en ces termes:

"Je déplore les accusations d'un caractère général qui ont été faites par l'honorable M. Pirolini contre de hauts personnages ecclésiastiques — accusations qui tentent à blesser la suprématie autorité spirituelle, — contre des prêtres et contre le parti catholique. De telles accusations sont injustes et offensantes, parce que, comme le sait le public, le clergé italien à la fois haut et bas a donné une preuve noble et superbe de ses sentiments italiens et la grande masse des catholiques ont su comment faire accorder les dictées de leur foi avec leurs devoirs envers leur pays."

Je reconnais donc que c'est mon devoir de rétracter la déclaration que j'ai faite au sujet du pape, ce que je fais sans réserve et je voudrais réparer l'impression malheureuse et erronée que mes observations ont tendu à créer.

Vous pouvez donner à cette lettre toute la publicité que votre comité jugera convenable pour réagir contre l'effet de ma déclaration et sa répétition par ceux qui l'ont entendue.

Qu'il me soit permis de saisir cette occasion pour exprimer la reconnaissance de mes collègues et de moi-même pour la coopération uniforme et efficace que l'administration nationale des vivres a reçu de nos compatriotes catholiques et du clergé catholique.

J'ai l'honneur d'être, votre très dévoué,

F. C. Walcott.

Aussi, monsieur l'Orateur, si j'ai quelques conseils à donner à l'honorable député de Durham (M. Rowell) c'est d'être assez brave pour suivre l'exemple de M. Walcott.

Avant d'en finir avec cette partie de mon sujet, permettez que je fasse l'éloge d'une classe de citoyens que nous de la minorité sommes désireux de ne pas voir confondue avec ceux qui ont été infidèles au parti libéral et au chef libéral. En opposition à ces fanatiques et à ces semeurs de haines nationales, nous voyons comme noble soulagement les protestants libéraux qui ont fait face aux orages des passions et des préjugés, qui sont restés sourds aux railleries des amis, aux ricanements des voisins, aux insultes des adversaires et qui, au milieu de tout cela, sont restés fidèles à leurs principes politiques et au chef de leur parti.

Tels sont les hommes qui, au cours de mon existence, sont restés inébranlables et sans changement tandis que faisaient rage autour d'eux l'agitation bilingue, l'agitation de la loi des propriétés des jésuites, l'agitation des Droits égaux, l'agitation du décret Ne temere, et plus récemment une agitation antifrançaise et anticatholique. Ils sont non seulement l'orgueil des minorités dont ils ont épousé et défendu fermement les droits, mais ils sont les plus vrais exemples des citoyens canadiens et le seul espoir de l'avenir—si on peut espérer en un avenir dans un pays si en butte aux luttes de races et de religions comme l'est le Canada.

Si j'ai des reproches à faire aux autres, je n'ai que des louanges à l'adresse de ces derniers de l'admiration et de l'affection pour leur noble attitude, et je considère que c'est ici le temps et l'endroit pour faire une déclaration de cette nature à leur égard.

Permettez-moi, monsieur l'Orateur, d'aborder une autre question. Durant la dernière session, quand la loi des élections en temps de guerre fut débattue en cette enceinte, de nombreuses prédictions furent faites relativement aux irrégularités et aux crimes qui accompagneraient certainement sa mise en vigueur. Quelque extravagantes alors qu'aient pu sembler ces prophéties, elles étaient encore loin de donner une idée exacte des incidents qui se sont déroulés au cours de la dernière élection. A part quelques circonscriptions électorales de la province de Québec, il n'est pas une seule division électorale du pays où le scrutin a été tenu, qui ne donne raison aux adversaires de la loi des élections en temps de guerre. De fait, il s'est commis des irrégularités et des crimes qu'il était impossible de prévoir; en temps et lieu, la